

## **Demande de subvention**

Les associations de Nargis, peuvent effectuer une fois par an, une demande de subvention auprès de la mairie.

Tous les dossiers sont étudiés sous réserve qu'ils soient complets.

Ils sont à déposer au secrétariat de mairie dans le courant du mois de février de chaque année.

Téléchargez votre dossier de demande de subvention [ici](#)



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)